

Collectivité : COMMUNE D'UCCIANI

Date de Convocation : 07/04/2022	Décisions N° : 2022-01-03	Membres : En Exercice : 14 Présents : 09 Votants : 11
----------------------------------	---------------------------	---

l'an deux mille vingt deux, le quinze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GIOCANTI, Maire.

Etaient présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline.

Etaient absents : Silvani Mélissa (procuration à Duriez Danielle), Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Giocanti Caroline), Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 103 585.09 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 231 658.96 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 6 437.05 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 308 022.54 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 46 943.46 €

En recettes pour un montant de : 190 847.80 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 308 022.54 €

Extrait certifié conforme,

Fait à UCCIANI, le 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20220415-2022-01-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêtet : 21/04/2022

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

